

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la maison médicale de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024-CC-166 en date du 26 septembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la demande de la société TRANSPORT DELORME, locataire de la maison médicale de Massiac, d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la maison médicale de Massiac ;

Considérant l'offre de la société BT3P ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 opération n°193 – Equipements mobilité, article 2158 – Autres matériels et outillages techniques ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société BT3P, située 6 rue du Commerce 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, pour l'installation d'une borne de recharge véhicules électriques sur le parking de la maison médicale de Massiac pour un montant HT de 3 937.82 € soit 4 725.38 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.